

## SUPPLÉMENT N°3 au N° 233 NOVEMBRE 2014 SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

**Reconnaître et revaloriser**  
notre métier.

**Faire respecter** nos droits et  
nos statuts.

**CONSEILLERS  
PRINCIPAUX  
D'ÉDUCATION**

Du 27 novembre au 4 décembre

Aux CAP, je vote SNES-FSU  
Aux CT, je vote FSU



**SNES-FSU** : Syndicat  
National des Enseignements  
de Second degré



**SNUEP-FSU** : Syndicat  
National Unitaire de l'Enseigne-  
ment Professionnel



**FSU** : Fédération Syndicale  
Unitaire

## Édito

### Un vote qui engage notre avenir professionnel

En votant entre le **27 novembre et le 4 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, vous choisirez des **syndicats** fortement **ancrés** dans les **différents métiers**, rassemblés dans la **FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élues et des élus, soucieux d'améliorer nos conditions de travail, de carrière et d'affectation, au contact quotidien des réalités professionnelles, et qui comme vous exercent dans des établissements.

En renforçant la **position majoritaire du SNES-FSU** dans un paysage syndical émietté, vous enverrez aussi un **message fort** pour le **respect de nos métiers**, de **nos droits** et de **nos statuts** : celui d'une profession unie pour sa **reconnaissance** et sa **revalorisation**.

Vous ferez aussi le choix de **renforcer le paritarisme** que nous pratiquons afin de garantir les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES-FSU et de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers**, l'**avenir** et l'**unité du second degré**.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes** et d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École (réforme du lycée, « primarisation » du collège avec l'école du socle, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...).

Voter et faire voter pour le **SNES-FSU** en CAP et pour la **FSU** en CT, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.

## POUR DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION PLEINEMENT ACTIFS DANS LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT.

### Politique éducative

Les CPE assurent la **mise en œuvre** et le **suivi du volet éducatif** du projet d'établissement. Ils prennent part à l'élaboration du diagnostic de la vie éducative de l'établissement.

**INDEMNITÉ  
FORFAITAIRE  
ALIGNÉE SUR L'ISOE**  
LE SNES SE BAT POUR  
LA REVALORISATION  
DES SALAIRES

Les CPE assistent au conseil d'administration et peuvent être membres de la commission permanente en qualité de personnel d'éducation s'ils sont élus.



### Citoyenneté

Le **SNES-FSU** milite pour une **réelle reconnaissance** de toutes les actions liées à la citoyenneté que **les CPE mènent auprès des élèves** (formation des délégués de classe, socialisation au sein de l'établissement par des moments de vie communautaire, animation d'heures de vie de classe, information sur les droits et responsabilités des élèves et sur la capacité à les exercer dans les espaces de vie scolaire). Les CPE visent à contribuer à la diffusion et à l'explicitation des principes énoncés dans la charte de la laïcité à l'École et veillent en cela au respect des principes de neutralité et de laïcité au sein des établissements.

### Suivi des élèves

Le **SNES-FSU** reconnaît le **rôle prépondérant des CPE dans le suivi des élèves**. Les CPE assurent en effet le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves, de par leur participation aux conseils de classe, aux conseils pédagogiques et aux conseils de discipline. De plus, par leurs missions spécifiques, les CPE apportent une contribution à la connaissance de l'élève et la font partager. Dans le cadre de la vie éducative, les **CPE travaillent avec**

les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation psychologues pour **lutter contre les risques psychosociaux** (conduites à risques, signes d'addiction, troubles anxieux, situations de stress). Ils veillent à l'assiduité de chaque élève. Le **SNES-FSU** est persuadé que les CPE sont les plus à même de conduire une écoute active afin de mieux comprendre les difficultés de toutes natures que peuvent connaître les élèves. Les CPE se montrent particulièrement attentifs à la lutte contre le décrochage scolaire.

### Organisation de la vie scolaire

Le **SNES-FSU** s'est toujours battu pour la **reconnaissance de la gestion** par les CPE de l'**espace de vie scolaire** (conditions d'accueil des élèves, contrôle des mouvements d'entrées et de sorties, de leur circulation au sein de l'établissement). Les CPE veillent également au respect des rythmes de travail des élèves et permettent d'assurer la sécurité et la qualité du climat scolaire.

**250 ÉLÈVES  
PAR CPE,  
C'EST UN  
MAXIMUM !**  
LE SNES SE BAT AVEC VOUS  
POUR L'AMÉLIORATION DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL



Enfin, ils participent à la **lutte contre toutes formes de discrimination**, d'incivilité, de violence et de harcèlement.

Le **SNES-FSU** reste persuadé que les CPE ont un rôle de prévention des conflits, ils agissent en tant que médiateur **privilégiant le dialogue** dans une perspective éducative afin d'assurer la sécurité de tous. Pour pouvoir exercer leurs missions dans des conditions satisfaisantes, les CPE doivent pouvoir s'appuyer sur une équipe dont les membres relèvent de catégories diverses (assistants d'éducation, assistants de prévention et de sécurité, auxiliaires de vie scolaire...).

Élections  
professionnelles  
du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES  
JE VOTE FSU**



# SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## POUR LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION, LE SNES-FSU ET LE SNUEP-FSU REVENDIQUENT :

### Discussion ministérielle sur les missions : des avancées à consolider

Nous avons **combattu** les tentatives de **redéfinition du métier** vers des **dimensions managériales** et obtenu une **meilleure reconnaissance** de celui-ci par un **référentiel de compétences professionnelles**. L'actualisation de la circulaire de missions doit concrétiser cette avancée.

Nous portons une conception éducative innovante et humaniste :

- un **métier centré sur le suivi en équipe des élèves** et exercé dans des vies scolaires renforcées et stabilisées, contribuant à la réussite et à l'épanouissement des élèves,
- le **refus des dérives managériales** et des **transferts de tâches**.

Cela nécessite des **équipes d'AED étoffées**, au statut amélioré et compatible avec la poursuite d'études.

Pour le SNES-FSU, le CPE n'est **ni membre de l'équipe de direction**, ni membre de droit du Conseil d'Administration.

### De meilleures conditions d'exercice : alléger la charge de travail !

Nous exigeons **le respect des 35 h hebdomadaires** toutes activités confondues, la **suppression de la semaine de petites vacances** et la reconnaissance des dépassements horaires par récupération ou rémunération.

L'augmentation du nombre de postes au concours que nous avons obtenue ne suffit pas à satisfaire nos revendications : **un CPE pour 250 élèves**, la reconstitution du potentiel de remplacement et l'amélioration de la fluidité du mouvement.

Nous revendiquons une entrée progressive dans le métier articulant maîtrise des savoirs universitaires et professionnels ainsi qu'une formation continue permettant de répondre à la complexité et aux évolutions du métier.

### Une revalorisation des salaires et des perspectives pour nos carrières

Nous revendiquons une amélioration globale de la carrière. Nous avons obtenu : **plus de promotions à la hors-classe**, en en faisant ainsi un débouché de carrière pour tous et **l'alignement de l'indemnité forfaitaire des CPE** sur l'ISOE des enseignants à compter de 2015. Nous revendiquons **une évolution de carrière de type « agrégation »** ainsi qu'une évaluation conseil par un **corps d'inspection spécifique** issu de la profession.

**Voter pour le SNES et le SNUEP, syndicats de la FSU**, c'est :

- **être représenté** au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, **déterminés à peser et à lutter** pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- donner plus de force à des **syndicats attachés à l'unité du second degré**, fortement implantés dans les établissements, soucieux de **défendre l'intérêt de chacun** et de faire évoluer le service public d'éducation dans **le respect des missions et des statuts des personnels**.

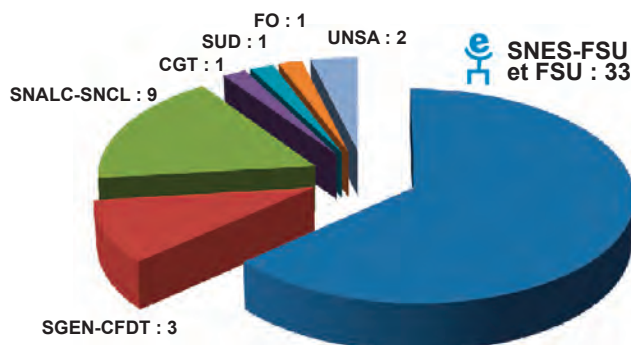
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE

Je vote SNES-FSU aux CAP

Je vote FSU aux CT



Nombre de sièges obtenus en 2011  
dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE,  
Co-Psy, PEGC et dans les CCP des  
Non-Titulaires et des AED



Ces **orientations** sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique. Celle-ci, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, a su obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation. **Au comité technique de l'académie de Nice** la FSU a obtenu en 2011, par le vote des personnels, **6 sièges sur 10**.

**ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ**

## Comment voter ?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. De toute la fonction publique, c'est le seul Ministère qui organise le vote de cette façon, tous les autres votant « à l'urne ».  
Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ».  
Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait !  
Il ne vous restera plus qu'à voter entre le **27 novembre et le 4 décembre**.

### QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

### COMBIEN DE VOTES ?

**Titulaires : 4 votes.** Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

**Stagiaires : 2 votes.** Un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

**Non-titulaires : 3 votes.** Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

### LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du **27 novembre 2014 à 10h00 au 4 décembre à 17h00** ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

### COMMENT VOTER ?

Vous devez être en possession de votre **mot de passe électeur** et de votre **identifiant électeur**, le jour où vous souhaitez voter, entre le 27 novembre 10h et le 4 décembre 17h :

- connectez-vous sur [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)
  - cliquez sur "je vote"
  - saisissez votre **identifiant électeur** et votre **mot de passe électeur** que vous avez vous-même créé
  - participez aux scrutins qui vous sont ouverts.
- Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

### PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse : [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)  
Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014), cliquez sur « je me connecte à mon espace électeur », cliquez sur l'onglet « Créer mon compte »

On vous demande alors de saisir votre adresse de messagerie professionnelle. ATTENTION ! il s'agit forcément de l'adresse académique de type [prenom.nom@ac-nice.fr](mailto:prenom.nom@ac-nice.fr).

Vous créez votre **mot de passe électeur** que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Vous confirmez, via votre messagerie professionnelle, le **mot de passe électeur** que vous avez défini. Le **mot de passe électeur** doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

**NB :** Rien ne vous empêche de prendre comme mot de passe de votre espace électeur le même mot de passe que votre messagerie académique

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.
3. à partir du **13 novembre et jusqu'au 4 décembre**, vous pouvez y récupérer votre **identifiant électeur**.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

### Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice de vote ?

Vous pouvez obtenir votre **identifiant électeur** via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre **identifiant électeur** soit par courriel soit par SMS.

### J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Renseignez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un message dans votre messagerie et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau **mot de passe électeur**.



Gael  
BECETTE



Gérard  
FELCE



Brigitte  
LEVY



Anne  
MONNET



Catherine  
LAURENTI



Carole  
BERTINO



Stéphanie  
AZAM



Eléonore  
GAY-CAMPS



Marc  
LASSERRE



Slim  
PASCOTTO



Anne  
FORESTIER



Valérie  
LEVERRIER



Jérôme  
DAUMAS

## CAPA des Conseillers Principaux d'Éducation

### Hors classe

**BECETTE** Gael

Lycée Albert Camus, Fréjus, 83

**FELCE** Gérard

Lycée professionnel Magnan, Nice, 06

### Classe normale

**LEVY** Brigitte

Collège Romain Blâche, Saint-Cyr-sur-Mer, 83

**MONNET** Anne

Collège Les Vallergues, Cannes, 06

**LAURENTI** Catherine

Collège Gabrielle Colette, Puget-sur-Argens, 83

**MISLJENOVIC** Lydia

Collège Emile Thomas, Draguignan, 83

**BERTINO** Carole

Lycée Thomas Edison, Lorgues, 83

**AZAM** Stéphanie

ZR Var1-Collège Emile Thomas, Draguignan, 83

**BERNARDI** Cécile

Lycée Guillaume Apollinaire, Nice, 06

**GAY-CAMPS** Eléonore

Collège Font de Fillo, Six-Fours-les-Plages, 83

**LASSERRE** Marc

Lycée Honoré d'Estienne d'Orves, Nice, 06

**PASCOTTO** Slim

ZR Var2-Collège Django Reinhardt, Toulon, 83

**LEVERRIER** Valérie

Collège Les Vallergues, Cannes, 06

**FORESTIER** Anne

Collège Yves Klein, La Colle-sur-Loup, 06

**POUTRAIN** Véronique

Lycée professionnel Léon Blum, Draguignan, 83

**DAUMAS** Jérôme

Lycée Jacques Audibert, Antibes, 06



**SNES-FSU**

Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré



**SNUEP-FSU**

Syndicat National Uni-  
taire de l'Enseignement  
Professionnel



**FSU**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

### Nombre de sièges obtenus en 2011 à la CAPA des CPE

SNES-FSU  
et FSU : 3



SGEN-CFDT : 3



SNALC : 1

UNSA : 1